



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le 07 décembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 30 novembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Jean-Didier Andrieux (de la délibération 2022-179 à 2022-202) Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Didier Bazinet – Yves Mahaud - Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau –Daniel Bonnefond- Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	0	
Titulaires absents	16	Janick Laville – Christine Berthé –Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Michel Desmoulin – Joël Constant – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet -
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Joël Constant à Bruno Limerat Dominique Caillou à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Chaumette à Patrick Lachaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand

**DELIBERATION N° 2022 / 201 : (code nomenclature /3.3)****DATE : 7 décembre 2022****RAPPORTEUR : Allain Tricoire****OBJET : Autorisation donnée au Président de signer un bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) sur la zone des Rebeyrolles à Villetoureix**

La zone des Rebeyrolles située sur la commune de Villetoureix est une propriété de la CCPR classée au titre des Espaces Naturels Sensibles. Le CEN propose d'en assurer la gestion via la signature d'un bail emphytéotique administratif (BEA). Le BEA aurait pour objet de permettre au BAILLEUR, la CCPR, de mandater le PRENEUR, le CEN, afin d'assurer dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine naturel régional, la gestion des milieux dans un but de préservation de leur richesse écologique et paysagère.

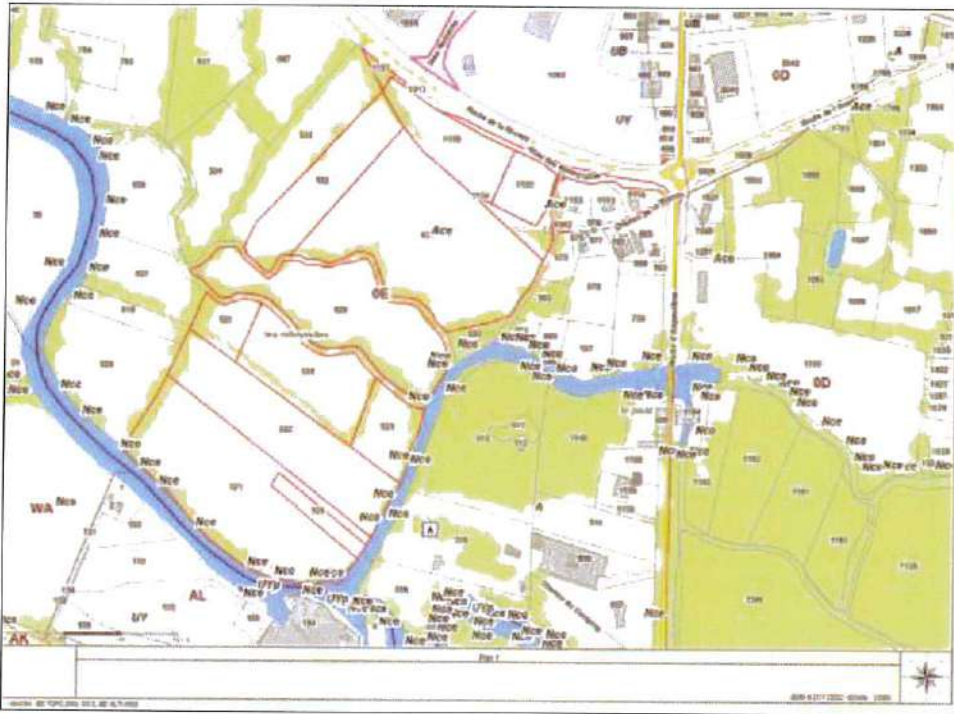
Il s'agira également de travailler conjointement avec le CEN pour « ouvrir » le site à des activités de loisirs telles que la pêche ou la mise en place de mobiliers permettant d'y accueillir du public.

Le présent bail serait consenti et accepté pour une durée de trente (30) années entières et consécutives qui commencerait à courir le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 janvier 2053, sans que son renouvellement ne soit automatique. A son expiration, le présent bail sera renégocié entre les deux parties.

Le PRENEUR assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations de conservation et de gestion écologique du site dans lequel se trouve le bien loué conformément à un document de gestion qu'il établira en relation avec le Comité de gestion partenarial. Le PRENEUR assurera la charge financière des travaux de gestion dans la limite des financements qu'il aura pu obtenir et le BAILLEUR s'engage à participer financièrement et sous quelque forme que ce soit à la mise en œuvre des opérations prévues au document de gestion.

Le périmètre concerné serait composé de 9 parcelles en nature de « Prés, Prairies naturelles » pour une contenance totale de 10 ha 11 a 31 ca, cadastrées comme suit :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance	Nature cadastrale
E	0520	LES REBEYROLLES	00 ha 16 a 74 ca	Prés
E	0521	LES REBEYROLLES	02 ha 15 a 90 ca	Prés
E	0522	LES REBEYROLLES	01 ha 40 a 15 ca	Prés
E	0523	LES REBEYROLLES	00 ha 43 a 00 ca	Prés
E	0524	LES REBEYROLLES	00 ha 89 a 50 ca	Prés
E	0525	LES REBEYROLLES	00 ha 26 a 50 ca	Prés
E	0529	LES REBEYROLLES	01 ha 54 a 40 ca	Prés
E	0531	LES REBEYROLLES	02 ha 37 a 60 ca	Prés
E	0532	LES REBEYROLLES	00 ha 87 a 52 ca	Prés



Le présent bail serait consenti et accepté moyennant un loyer annuel d'UN EURO (1,00 €) payé en une seule fois soit TRENTE EUROS (30€). Le PRENEUR assurera la charge des impôts fonciers et taxes accessoires afférents aux parcelles louées à compter de la prise d'effet du bail.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine le bail emphytéotique administratif selon les conditions évoquées ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 50**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribérais  
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance du 07 décembre 2022  
Yves Mahaud**

Signé électroniquement le 12/12/2022 à 20:38  
par Didier BAZINET

